ROUBAIX

Coopérative « La Paix »
73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix
La plus importante coopérative de la région du Nord.
BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.
Marchandises de première qualité
Panification soignée
La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.
CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.
Importants bénéfices partagés tous les six mois.

TOMBE D'UN CAMION

Lundi, vers cinq heures du soir, un domestique, Henri Olivier, âgé de 40 ans, au service de M. Six, entrepreneur, demeurant rue de Lille, cour Lepel, , est tombé du camion qu'il conduisait, rue d'Isly, et, dans sa chute, s'est fait une blessure au visage.

M. le docteur de Chabert, qui a donné ses soins au blessé, a prescrit un repos de huit jours.

CHUTE GRAVE

Lundi soir, vers six heures quarante, un journalier, Julien Bogart, âgé de 59 ans, demeurant rue de l'Ermitage, cour Binot, 9, s'est déboîté le pied droit en tombant rue Pauvrée.

M. le docteur Fauverghe, qui a soigné le blessé, l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

GRAVE ACCIDENT

Un ouvrier apprêteur de chez J. Vanackère et Cie, Achille Duthilleul, 17 ans, demeurant rue Jacquard, cour Charron, 2, en essuyant son métier a eu le majeur de la main droite écrasé entre une poulie et un plateau.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Labbe qui lui a prescrit un repos d'un mois.

REUNION DE COMMISSIONS

Les 5e et 3e commissions se réuniront jeudi prochain 7 courant, à 5 heures du soir pour examiner les questions suivantes :

1. Voirie municipale. — Rue de Charleroi ; prolongement ; classement. — 2. Voirie municipale. — Rue de Maufait : prolongement ; classement. — 3. Voirie municipale. — Rue Leconte-Baillon ; classement. — 4. Voirie municipale. — Rue Lesueur ; classement. — 5. Voirie municipale. — Rues Copernic ; classement et mise en état de viabilité. — 6. Voirie municipale. — Boulevard du Cateau : pavage de la chaussée. — 7. Service des eaux. — Questions soumises à l'arbitrage de M. le Préfet du Nord ; propositions.

Par mandat d'arrêt

En vertu d'un mandat d'arrêt émanant de M. Coupillaud, juge d'instruction à Lille, le sous-brigadier Labbe a arrêté hier, dans la cour de la gare, un journalier, Julien Popelier, dit *la Chique*, âgé de 28 ans, sans domicile fixe, poursuivi pour coups et blessures.

Cet individu sera écroué aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

Outrages publics à la pudeur

Lundi après-midi, un journalier, Julien Desrumeaux, âgé de 35 ans, sans domicile fixe a commis deux outrages publics à la pudeur, place de la Fosse-aux-Chênes et rue du Collège.

Il a été mis en état d'arrestation par le brigadier Leruste et sera écroué ce matin à Lille.

Fuite suspecte

Lundi soir, vers 10 heures, un individu suspect et qui a pris la fuite à l'approche des agents Liévrouw et Leconte a été arrêté rue de Tourcoing pour port d'arme prohibée.

Il se nomme Philippe Lefère, âgé de 18 ans,sans profession, demeurant au Sapin-Vert à Wattrelos. Il a été maintenu en état d'arrestation et sera ce matin écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Quelle sale friture !

Le service d'inspection des denrées alimentaires a opéré hier matin au Minck, la saisie de deux cents kilos de poissons, reconnus impropres à la consommation.

Les Rentes des Travailleurs

A la brasserie de l'Union, un garçon brasseur, Alfred Deletour, 41 ans, demeurant rue Turgot, impasse Turgot, 5, a été blessé à l'orteil gauche par une menette a levain : 15 jours de repos.

— Un garde d'écurie du dépôt de l'ébouage de la ville de Roubaix, Piétin Victor, 41 ans, demeurant rue Decrême, 110, en descendant de sa couchette est tombé sur le sol et s'est fait une entorse du genou gauche : 12 jours de repos.

— Chez J. et A. Dubar, un apprêteur Arthur Wagnon, 21 ans, demeurant rue de Maubeuge, cour Loridan, 10, en descendant d'un ponton, s'est fait une entorse du genou droit : 25 à 30 jours de repos.

—Chez Lefebvre et Nisse, un coursier, Seache Edmond, 46 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, 5, s'est blessé au genou droit en tombant : 20 jours de repos.

— Chez Six et Cie, un charretier, Grosse Julien, 30 ans, demeurant rue de Mézières à Wasquehal, conduisait un tombereau rue de Mouvaux : il fut serré entre son tombereau et un camion qui venait en sens inverse ; il a été contusionné et a une côte fracturée : trois semaines de repos.

Chute dans la rue

Hier matin, une ménagère, Joséphine Callewaert, âgée de 60 ans ,rue du Gros-Saule, 18, a fait une chute Grande-Rue, et s'est fracturé la jambe gauche.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Leflon ,la blessée a été transportée à l'Hôtel-Dieu, dans la voiture d'ambulance.

Libre-Pensée Socialiste

La Libre Pensée, prévient ses sociétaires que la distribution des jouets aux enfants, aura lieu le dimanche 10 janvier 1904, à 6 heures du soir, chez Carrette, rue de l'Epeule, 210.

Pour la Société:
H. CARRETTE.

Informations et Communications diverses

TRAMWAYS. — Le kiosque situé à l'angle de la Grande-Place et de la rue du Château, a été mis à la disposition des Compagnies de tramways de Lille et de Roubaix, par l'administration municipale, pour servir de salle d'attente aux voyageurs des lignes de Lille, de Lannoy et du Pile.

THEATRE A L'ŒIL. — Les cartes numéros 1101 à 1400, délivrées par la Mairie de Roubaix pour assister gratuitement à une représentation au Théâtre de Roubaix, rue Archimède, sont valables pour le jeudi 7 janvier 1904.

Théâtres et Concerts

HIPPODROME DE ROUBAIX.— Catulle Mendès, l'éminent critique, écrivait le 7 novembre dernier dans le *Journal* à propos des *Sentiers de la Vertu* : « La comédie de MM. de Flers et de G.-A. Caillave est singulièrement exquise ; même si on en avait ce loisir, il serait difficile de la raconter tant elle est multiplement futile, amusante, galante, spirituelle, impertinente, tant elle abonde en soudainetés heureuses, en vives trouvailles et nous cause de divers plaisirs. »

M. Baret, le très amusant comique, viendra lui-même nous jouer *les Sentiers de la Vertu*, le dimanche 17 janvier.

Voilà, pour les amateurs de bon théâtre et pour les amis du rire, une bonne soirée en perspective.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Couvreur. — Bureaux à 7 heures et demie : Rideau à 8 heures. — Jeudi 7 janvier, demi-prix à toutes les places. — *Le Petit Jacques*, grand drame en neuf tableaux. — Vu son importance cette pièce sera jouée seule.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX, du 5 janvier 1904

Naissances. — Marie Lénard, rue Charlemagne, 49. — Gérard Druet, rue Duguesclin, 23. — Gaston Cosaert, rue Blanchemaille. — Jules Torremans, rue des Longues-Haies, 193. — Angèle Decroix, boulevard d'Halluin, 9. — Rose Leroux, rue Darbo, 34. — Ernest Duprez, quai de Wattrelos, cour Nyckers, 4. — Marie Dodin, rue St-Louis, 64. — Jean Dewailly, rue du Trichon, 34. — Jules Deschaecht, rue Blanchemaille. — Céline Marécaux, rue Blanchemaille. — François Lowyck, rue Blanchemaille. — Lucien Foulon, rue de la Tortue, 6.

Décès. — Charles Brocvielle, 10 mois, rue Blanchemaille. — Pierre Oosterlinck, 65 ans, tisserand, rue de la Vigne, 87, cour Bayart, 5. — Silvie Mathon, 78 ans, sans profession, rue du Trichon, 23. — André Yzambar, 3 mois, rue Archimède, cour Wibaux, 7. — Justine Ducatteau, 75 ans, sans profession, rue Gay-Lussac, 28. — Louis Degandt, 30 ans, tapissier, rue Hoche, 49. — Corneille Matthys, 85 ans, sans profession, rue St-Jean. — Floribonne Dehaynin, 76 ans, ménagère, rue de la Basse-Masure, 101. —Alphonse Gauthier, 72 ans, propriétaire, rue Daubenton, 18.

TOURCOING

POULAILLER DEVALISE

Pendant la nuit dernière, un malfaiteur demeuré inconnu a pénétré dans le poulailler situé impasse du Bœuf-d'Or, et y a volé deux poules et un coq de combat appartenant à M. François Dedryver, boucher, rue du Château.

LES PLAINTES DU PUBLIC

Les journaux locaux ont protesté unanimement contre la suppression du dernier train partant de Tourcoing à 11 h. 35.

L'administration municipale, elle-même, est intervenue à son tour et a fait parvenir officiellement à la Compagnie du Nord, les doléances justifiées de nos concitoyens.

La Compagnie a daigné répondre qu'elle allait aviser au moyen de nous donner satisfaction, en supprimant, au besoin, un train de l'après-midi.

Il y a de cela un mois... et nous en sommes encore à attendre la réalisation des promesses de la Compagnie. Jusques à quand devrons-nous nous armer de patience ?

MANDAT D'ARRET

L'agent de sûreté Six et le garde-champêtre Denève ont arrêté, hier après-midi, à la Marlière, un nommé Gustave Querteux, 18 ans, natif de Nomain, sans domicile fixe, que les autorités de Belgique venaient de rejeter sur notre territoire.

Querteux faisait l'objet d'un mandat d'arrêt décerné pour abus de confiance par M. Davaine, juge d'instruction à Lille.

Il a été écroué au Dépôt, en attendant d'être déféré au Parquet.

ACCIDENT DE ROULACE

Hier, vers midi, un camion transformé en voiture-réclame, appartenant à M. Rousseau, fabricant de chocolat à Ascq, s'engageait sous le pont de la rue de Roubaix, quand par suite de la trop haute élévation de ses panneaux, il se trouva soudain immobilisé.

Il fallut pour le dégager faire le sacrifice des planches supérieures du véhicule. Le dégagement demanda vingt minutes, durant lesquelles fut organisé un service de transbordement pour les voyageurs des tramways électriques.

Décorations universitaires

Parmi les nouveaux promus dans l'ordre national de la Légion d'Honneur, se trouve M. Dujarier, proviseur du Lycée d'Orléans.

M. Dujarier a été proviseur du Lycée de Tourcoing de 1893-1894 et il a laissé d'excellents souvenirs dans toute la région.

Nous adressons au nouveau légionnaire nos bien sincères félicitations.

Les Rentes des Travailleurs

A la filature Desurmont, rue du Cimbale, un bâcleur, Janvier Vanderplancke, 13 ans, rue de Courtrai, a eu le pouce gauche comprimé entre le chariot et un bâti de métier ; un mois d'incapacité de travail et infirmité permanente partielle.

— Au peignage Fouan-Leman, une étirageuse, Victorine Thieulen, 53 ans, rue Darbo, 24, à Roubaix, a reçu une pièce de bois sur le pied gauche : trois semaines d'incapacité de travail.

— Aux établissements François Masurel frères, un fileur, Eugène Loël, 28 ans, rue Jean-Bart prolongée, 18, a eu la main droite écrasée entre la poulie et la courroie ; 15 jours d'incapacité de travail.

— Dans la même usine, une rattacheuse, Angèle Delmasure, 35 ans, rue François-Masurel, à Mouvaux, a eu l'index droit pris dans son métier ; 8 jours d'incapacité de travail.

— Chez Christory, filateur, une soigneuse, Flore Tournois, 23 ans, rue de la Martinoire, à Wattrelos, a reçu un mandrin sur le pied droit ; 12 jours d'incapacité de travail.

— Au tissage Bayart-Parent, un tisserand, Adolphe Vanhoutte, 61 ans, rue des Champs, 80, a été blessé au pied droit par la bascule d'un métier ; 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez Masurel frères, une rattacheuse, Louise Nottebaert, 41 ans, rue de la Latte, cour Delhaye, s'est fait une coupure à l'avant-bras droit ; 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez Tiberghien et fils, un teinturier, Henri Mestdagh, 19 ans, rue de la Baille, 136, a eu le pied droit contusionné par la chute d'un rouleau ; 8 jours d'incapacité de travail.

— A la fonderie Depriester, un aide-mouleur, Julien Vankiesbecke, 15 ans, rue du Moulin, 130, s'est fait une plaie à la cuisse droite en tombant ; 7 jours d'incapacité de travail.

— A l'Usine à gaz, un manœuvre, Henri Wastyn, rue Racine, 76, a reçu une pierre de charbon sur la main gauche ; 10 jours d'incapacité de travail.

— Au même établissement, un manœuvre, Emile Silence, 29 ans, rue Fénelon, a été blessé par la chute d'un sac de sulfate ; 6 jours d'incapacité de travail.

— Chez Mathon et Dubrulle, un tisserand, Jean-Baptiste Cappelle, 43 ans, rue Nationale, s'est blessé à la paume de la main droite ; 8 jours d'incapacité de travail.

— Chez Maquet, bonnetier, un magasinier, Emile Mayart, 43 ans, rue Saint-Louis, 18, s'est contusionné le poignet gauche ; 6 jours d'incapacité de travail.

— A la Condition publique, un magasinier, Léon Deleberghe, 27 ans, rue de Paris, 233, s'est fait une coupure à la lèvre inférieure ; 4 jours d'incapacité de travail.

Informations et Communications diverses

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé mardi matin, aux Halles : Huîtres, 1000 ; marée, 1100 k., pommes de terre, 400 k., carottes, 400 k.; oignons, 80 k.

CONSTRUCTION D'UNE BOURSE DE COMMERCE ET D'UN HOTEL DES POSTES.

L'Administration rappelle que l'adjudication aura lieu le jeudi 7 janvier, à 3 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville (salle d'adjudication).

NOTA. — Les travaux de la dite construction se feront sous la direction et surveillance du service des Bâtiments de la ville de Tourcoing.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING
(Direction A. Bourdette)

Dimanche 10 janvier, à 3 heures, à la demande générale deuxième représentation des SALTIMBANQUES, opérette en trois actes et quatre tableaux, de Maurice Ordonneau, musique de Louis Ganne.

Les principaux rôles seront tenus par Mmes Seraldy, Betsy-Bolle, MM. Tournis, Dumontier, etc.

Grand défilé du cirque Malicorne avec fanfare. Le spectacle commencera par une comédie du répertoire.

Prix ordinaire des places.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING, du 5 janvier 1904

Naissances. — Gronencheld Alphonse, rue de Varsovie, 117. — Deschildre Henri, rue Turgot, 10. — Delay Antoine, rue Victor-Hugo, 52. — Carré Maurice, rue des Poutrains, 146. — Vanmarck Adolphe, rue de Chalons, 68. — Dupuis Berthe, r. des Etudiants

Décès. — Malfait Henri, 84 ans, rue de Menin, 19. — Defontaine Jean-Baptiste, 60 ans, rue Nationale, 122. — Sylvie Vanspeybrouck, 23 ans, rue Nationale, 122. — Verracke Georges, 2 ans, rue Fin de la Guerre, cour Courbon, 19.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — A l'usine à gaz, un chauffeur Gilleman Ferdinand, 40 ans, demeurant rue de Lille, s'est blessé aux reins en levant une brouette de charbon : 8 jours de repos.

— Chez Isaac Holden, un débourreur Léopold Leclercq, 39 ans, demeurant, rue Carnot, 4, s'est fracturé le petit doigt du pied gauche en le cognant contre un métier.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Cocu Adolphe, rue de Colmar, fort Boulanger, 16.

Décès. — Phène Guillaume, 61 ans, constructeur mécanicien, rue de Roubaix, 45.

ASCQ

DELIRE PATRIOTIQUE. — A l'occasion de récentes funérailles, au cours desquelles M. Desquiens, maire très clérical d'Ascq a cru devoir prendre la parole au cimetière on nous écrit :

Monsieur le Rédacteur,

Dans le discours qu'il a prononcé lundi matin au cimetière, M. le maire a vanté le patriotisme du défunt, rappelant la guerre de 1870-71, son attitude vraiment courageuse et patriotique et lyriquement M. le maire a parlé de Patrie, germanisation de la plaine, revanche, frontière, drapeau, etc.

M. le maire a eu tort de parler de « corde dans la maison d'un pendu », car j'en ai acquis le droit de lui demander où il a connu le drapeau en 1870, et comment il a franchi la frontière et s'il a essuyé le feu de l'ennemi.

Allons, mon Déroulède de café-concert, dites-nous ce que vous avez fait lorsque la Patrie vous a appelé, pour quoi avez-vous répondu de loin : « absent ! »

Le farceur n'a pas compris qu'en parlant comme il l'a fait, il s'est donné autant de gifles qu'il distribuait d'éloges au défunt.

Recevez, Monsieur le rédacteur, etc.

Un vieux soldat indigné.

LANNOY

ETAT-CIVIL. — *Décès.* — Stéphanie Lobry, 82 ans à l'Hospice.

LYS

ETAT-CIVIL. — *Décès.* — Jules Spriet, 48 ans, camionneur, rue du Bois.

MOUVAUX

STATISTIQUE SANITAIRE. — Durant le mois de décembre il a été enregistré au bureau de l'état civil de Mouvaux : 12 naissances, dont 1 illégitime; 3 mariages ; 7 décès attribués aux différentes causes suivantes : tuberculose des poumons, 1 ; bronchite aiguë, 1 ; bronchite chronique, 2 ; pneumonie, 1 ; néphrite, 1 ; débilité sénile, 1.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un garçon brasseur, Hector Legrain, âgé de 39 ans, demeurant à Roubaix, a fait une chute en descendant une rondelle de bière. Le docteur Delahousse a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez MM. Lacoche et Cie, négociants en beurre, un ouvrier, Maurice Prévost, a été tamponné par le car électrique au moment où il se rendait à Lille. Le docteur a constaté des contusions à la tête et au dos et a prescrit un repos de quelques jours.

LILLE

Un nouveau " Faire-Part "

Il nous revient que MM. les imprimeurs ne sont pas satisfaits du tout de la proscription dont quelques personnages officiels, notamment M. le préfet du Nord et M. le sous-préfet de Cambrai, après MM. les préfets de la Vendée et des Bouches-du-Rhône, frappent la carte de visite.

Hâtons-nous donc de les rassurer !

Au moment, en effet, où l'usage du bristol commence à apparaître fastidieux aux uns, ridicule aux autres, un nouveau « Faire-Part » vient de naître...

C'est le faire-part de ... divorce.

En voici un spécimen, le premier en date sans doute :

— « *Monsieur Paul D... a l'honneur de vous informer de son divorce, prononcé à son profit par jugement du 12 octobre 1903, contre Madame Louise R...* »

Et pourquoi pas ce faire-part .

Il est autrement intelligent que la banale carte de visite, en ce sens qu'il aura toujours l'avantage d'empêcher qu'on donne encore le nom de Madame Dupont à une divorcée devenue depuis longtemps Madame Durand !

En tout cas, Messieurs les imprimeurs ne manqueront pas de voir dans cette innovation une compensation au discrédit jeté sur la carte de visite, car étant donnée la rapidité avec laquelle les mariages se défont de nos jours, leur industrie n'est pas près de chômer !

E. R.

L'ELECTION SENATORIALE DU NORD

PARTI REPUBLICAIN SOCIALISTE

Dans sa réunion du 31 décembre 1903, le Comité Central du P. R. S. a décidé d'offrir un punch aux délégués sénatoriaux appartenant à la Fédération des Groupes socialistes indépendants du Nord, le dimanche 10 janvier prochain, à 3 heures du soir, au siège du Parti, 47, rue de Béthune.

La cotisation pour les membres du P. R. S. est fixée à 0 fr. 50.

Les adhésions sont reçues au siège, 47, rue de Béthune. Le nombre des cartes étant limité, prière de s'inscrire au plus vite.

Les délégués sénatoriaux pourront retirer leur carte dimanche, de 10 heures à midi, au siège du P. R. S., 47, rue de Béthune.

Le Bureau de poste de la Gare

On a beaucoup parlé déjà du Bureau de Poste de la Gare et de son transfèrement rue de Tournai. La Chambre de Commerce s'est même émue des conditions déplorables de cette installation au point de demander à M. le directeur des Postes si son Administration était disposée « à remédier à un état de choses reconnu mauvais par tous ».

Tout comme la Chambre de Commerce, nous avons tenu à être renseigné et nous sommes allé voir M. Hébert qui nous a accueilli avec sa bonne grâce accoutumée.

— Je tiens plus que personne, dit-il, à ce que le bureau de la Gare soit rapidement transféré rue de Tournai. Je le reconnais mauvais au point de vue de l'installation et de l'hygiène et il n'a pas dépendu de moi que des améliorations successives, à défaut d'un changement total, y fussent apportées.

Sans compter les modifications intérieures qui sont la préoccupation constante de tous nos chefs de service, j'avais songé à rendre les abords du bureau plus décents. Je n'y ai pas réussi ; je me suis heurté à l'inertie de l'administration.... municipale, nous dit avec un excellent sourire M. Hébert.

— Le projet de transfèrement doit pourtant avoir maintenant de sérieuses chances d'aboutir?

— Le transfèrement n'est plus à l'état de projet, il est en cours d'exécution, nous dit M. Hébert, et si les travaux n'ont pas été poussés plus activement c'est qu'ils étaient subordonnés au vote du budget et à la répartition des crédits.

—Vous abandonnez alors totalement les anciens locaux ?

— Non, les guichets du public seront seuls transférés rue de Tournai ; quant à la manipulation, elle sera toujours faite dans l'ancien bureau où elle est de beaucoup simplifiée par la proximité et l'accès facile des quais.

— On a aussi demandé, je crois, à votre administration une seconde cabine téléphonique pour le bureau de la Gare.

— Les demandes de ce genre affluent. On se plaint toujours très vivement de notre service et on y recourt sans cesse avec un empressement nouveau, nous dit alors M. Hébert. L'installation d'une nouvelle cabine ne peut d'ailleurs se faire par suite de l'exiguité de la partie du Bureau réservée au public. Il y a une autre impossibilité, le dommage que nous serions obligés de causer à nos abonnés en empruntant leurs fils jusqu'à ce que notre installation du Boulevard de la Liberté soit complète.

— Ce qui ne saurait manquer d'être assez long, si on en juge par la multiplicité des travaux à effectuer.

— Moins long que vous ne croyez ; nous espérons être prêts pour le 1er octobre, bien que l'adjudication ne se fasse à Paris que le 25 janvier prochain.

Nous avons pris congé de M. Hebert, après l'avoir remercié du bienveillant accueil qu'il nous avait réservé.

VOL DE 500 KILOCS DE FIL

Depuis plusieurs mois, M. Pratte, filateur de coton, 12 *bis*, rue de Wagram, s'apercevait que des sacs de fil déposés dans un magasin qu'il possède, rue de Juliers, disparaissaient en grand nombre, sans que leur sortie fût portée sur les livres de comptabilité. Il fit exercer une étroite surveillance sur tout son personnel et chargea son magasinier, M. Charles Desrumaux, de lui rendre compte des irrégularités qu'il pourrait découvrir.

Comme on devait s'y attendre, le ou les voleurs de fil ne furent pas découverts, et pour cause ; les vols, au contraire, continuèrent de plus belle.

M. Pratte, étonné, se perdait en conjectures, lorsqu'un jour, parlant à son magasinier de ces disparitions suspectes, il fut surpris de constater chez son interlocuteur une gêne inexplicable. A plusieurs reprises, le menu fait se reproduisit et le filateur en vint à douter de l'honnêteté de son employé. Il alla faire part de ses soupçons à M. Roussenac, commissaire de police de son arrondissement.

M. Roussenac ouvrit une enquête, fit surveiller Charles Desreumaux, nota au jour le jour ses allées et venues et, finalement, découvrit le pot-aux-roses.

Il apprit ainsi que Desreumaux déposait assez souvent des paquets, soigneusement enveloppés, dans un estaminet de la rue de Juliers. D'autres estaminets des environs en avaient eu, eux aussi, plusieurs fois en consigne. M. Roussenac, curieux de connaître le contenu de ces paquets et flairant la découverte de son voleur, fit saisir le dépôt de Desreumaux.

Les paquets renfermaient deux sacs de fil de chacun 30 kilos. Le doute n'était plus possible : M. le commissaire de police fit procéder à l'arrestation de l'inculpé qui passa des aveux avec assez de franchise.

« Je vendais, dit-il, les sacs que je détournais au détriment de mon patron chez un marchand de bric-à-brac de la rue Saint-Jacques, nommé M. Devinck, à qui je n'indiquais pas la provenance du fil. J'en faisais le dépôt, pendant quelques jours, chez divers cabaretiers de ma connaissance qui, eux, ne savaient rien de mes agissements. Je vendais le fil 40 centimes le kilo ; j'ai détourné près de 500 kilos depuis six semaines. Le fil est du petit fil de la préparation. »

Devinck, interrogé, a déclaré qu'il achetait le fil 80 centimes le kilo ; il est donc en désaccord avec Desreumaux, sur ce point. Le sac de fil, ainsi vendu à vil prix, coûte environ 30 francs au fabricant.

L'enquête se poursuit. Desreumaux, qui est âgé de 30 ans, marié et père de famille, a été mis au violon ; il sera prochainement déféré au Parquet.

COUPS DE COUTEAU A FIVES

Nous avons parlé récemment sous ce titre d'une rixe qui se déroula après boire, dans une maison de Fives.

M. Coupillaud, juge d'instruction, a interrogé hier les principales personnes mêlées à cette affaire. Vandenabeelle, le prévenu qui est incarcéré, a déclaré au magistrat n'avoir pas invité ses deux camarades Timmermann et Desmettre, comme ceux-ci le prétendent. Il n'était pas ivre, dit-il, et n'a fait qu'user de son droit en repoussant Desmettre et Timmermann qui malmenaient son amie.

Eugénie B..., l'amie de Vandenabeelle, a déclaré que ce dernier était le garçon le plus doux du monde et qu'il n'avait fait que répondre aux provocations de Timmermann et Desmettre. Timmermann maintient la déposition qu'il a faite au commissaire de police et dit que c'est à la demande de Vandenabeelle qu'il s'est rendu chez lui.

Desmettre, dont les blessures sont assez graves, — il a un muscle tranché, — n'a pas encore été interrogé.

UN FEU POUR RIRE

La bonne de Mme veuve Beugnet, domiciliée 4, rue du Chevalier-Français, se trouvait mardi soir, à huit heures et demie, dans sa chambre, au troisième étage. Etant montée pour faire son lit, la jeune fille avait placé sa lampe sur une table près de la fenêtre et s'était mise au travail.

Soudain, se retournant, la bonne fut tout effrayée de voir flamber les rideaux de la fenêtre : la flamme de la lampe leur avait insensiblement communiqué le feu. A ses cris de : « Au feu ! Au secours ! » des passants accoururent et, avec Mme Beugnet, montèrent au troisième étage.

Pendant ce temps, la jeune fille, sans perdre son sang-froid, avait saisi un tapis qui couvrait le parquet et l'avait appliqué sur les rideaux enflammés.

Grâce à cette énergique et intelligente intervention, le feu ne put gagner la tapisserie et, lorsqu'ils arrivèrent, les pompiers de Saint-Maurice n'eurent même pas à user de leur dévidoir : le feu était éteint.

Les dégâts, qui sont minimes, sont couverts par une assurance.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Mardi vers 8 heures et demie, M. Verbille Henri 44, rue des Augustins, étant monté dans sa chambre, au 1er étage, avait laissé sa lampe, une lampe à pétrole, sur une table, proche de la porte. A un moment donné, se retournant un peu brusquement, M. Verbille frôla la lampe avec son pardessus et la fit rouler sur le tapis.

En un instant, le tapis s'enflamma, ainsi que la tapisserie et un paillasson qui se trouvait au seuil de la porte. Le pétrole faisait s'étendre le feu avec une certaine rapidité ; la rampe de l'escalier se trouvait bientôt en flammes.

Un agent de service dans ces parages, M. Rufin, entendant les cris de M. Verbille effrayé, s'engagea dans l'escalier, arriva près des flammes et, après avoir réclamé un drap, l'étendit sur le feu. Des voisins accourus en toute hâte l'aidèrent à éteindre le commencement d'incendie. Quelques seaux d'eau furent jetés et, en quelques minutes, tout danger avait disparu.

Les pompiers de la rue de Fives, avertis à temps n'eurent pas à fonctionner.

Les dégâts s'élèvent à 40 francs.

UNE CHUTE MALHEUREUSE

Mme Marie Lejeune, 36 ans, demeurant rue du Bois-Saint-Sauveur, 26, est tombée, mardi soir, sur le trottoir en face de sa porte, au moment où, portant un seau d'eau, elle en franchissait le seuil.

La malheureuse ayant glissé lourdement s'abattit sur le côté gauche et, dans cette chute malheureuse, se cassa la jambe.

Relevée en toute hâte et soignée par un médecin de passage qui constata la gravité de la fracture, Mme Lejeune fut transportée à l'Hôpital St-Sauveur, en voiture d'ambulance.

GRANDE BRASSERIE DE L'INDUSTRIE

A partir de ce jour, il y aura déjeuner-concert de midi à deux heures tous les mercredis, dimanches et jours de fêtes matinée de 4 heures à 7 h. et grand concert tous les soirs de huit heures à minuit.

Le cinématographe fait partie du programme journalier et obtient toujours un immense succès. Les douze billards « Brunswick » sont très appréciés des vrais amateurs de toute la région du Nord ; nous aurons du reste le plaisir de leur annoncer très prochainement quelques matchs sensationnels, qui feront courir tous les fervents de ce beau sport à la Grande Brasserie de l'Industrie, 9, rue Esquermoise et 4, rue de Pas, à Lille.

MALADE DANS LA RUE

Un pensionnaire de l'Hospice Général, Adolphe Roussel, âgé de 42 ans, qui passait, lundi, vers 4 heures du soir, dans la rue Pierre-Legrand, à Fives, est à un certain moment, tombé d'une attaque d'épilepsie.

M. Vanhieuverswyn, docteur de passage a soigné M. Roussel dans une pharmacie des environs. La crise dura, du reste, très peu de temps.

Le malade dut être reconduit en voiture à l'Hospice Général.

VOL DE LINCE

Un vol de linge a été commis, pendant la nuit du 4 au 5 janvier, dans la cour d'un estaminet tenu, 8, rue Fombelle, par Mme Ervens, née Clara Vanoverfeld, âgée de 49 ans.

Mme Ervens, malade, ne pouvait surveiller avec assez d'exactitude les allées et venues de ses clients : c'est ainsi qu'elle ne s'est aperçue du vol que le 5, à sept heures du matin. Elle alla aussitôt déposer une plainte au commissariat de M. Roussenac et fit la nomenclature des objets volés :

Deux vestes bleues, deux chemises, deux tabliers bleus, un bourgeron de toile, un pantalon, un jupon, une capote, le tout estimé près de vingt francs.

Une enquête est ouverte.

COMMISSION DEPARTEMENTALE

La commission départementale se réunira le dimanche 10 janvier, à dix heures et demie du matin.

A QUI SE FIER ?

Jean Michels, un cordonnier, demeurait avec une dame Elodie Perneel, anciennement femme Goethals, au 3e étage d'un immeuble situé, 10, rue de Bailleul. Que se passa-t-il dans le faux ménage ? Pour quels motifs les amis de si longue date se brouillèrent-ils soudain ? Nous ne pourrions le dire .

Mais, mardi soir, à 11 heures, Michels s'amenait au commissariat de permanence et faisait à M. Foucart, de service, les déclarations suivantes :

« J'étais sorti vers 9 heures, avec Elodie et sa fille, pour aller prendre un verre dans un cabaret du voisinage. Nous étions tous deux des plus d'accord. A peine installés chacun en face d'un verre de bière, il prit à ma femme la fantaisie de passer à la cour. Je n'y fis naturellement pas la moindre attention. Mais lorsque, un quart d'heure après, je ne la vis pas revenir, je me mis, tout surpris, en quête de la disparue. Je retournai chez moi ; en arrivant sous mes fenêtres, je remarquai de la lumière dans ma chambre : plus de doute, Elodie était là. Je gravis donc, en toute hâte, mes trois étages, mais, ô surprise, ma chambre était vide, ma chambre que j'avais laissée sans lumière et fermée.

Le cadenas de la porte était fracturé et les pitons arrachés. L'une de mes armoires était entr'ouverte et dans une cassette je constatai la disparition d'une somme d'environ 50 francs en pièces de 5 francs. J'eus immédiatement des doutes sur ma femme et, à tout hasard, je revins au cabaret : Elodie était là paisiblement installée devant son verre de bière.

» Je l'accusai du vol : elle nia. Je courus, de suite, prévenir un agent et voilà pourquoi je dépose, contre elle, une plainte pour vol. »

Tout ceci dit en français plus ou moins flamingant, M. Foucart eut toutes les peines du monde à éclaircir l'affaire. Elodie Perneel a continué de nier et, sur elle, on n'a trouvé aucun argent. Son attitude ayant cependant paru un peu suspecte, et vu la déclaration catégorique de Michels, elle a été maintenue en fin d'enquête.

CHEVAL EMBALLE

Hier, vers 5 heures, rue de la Monnaie, le cheval attelé à la calandre de M. Lecour, teinturier-apprêteur à Quesnoy-sur-Deûle s'est subitement emballé pendant que le charretier procédait au chargement de la voiture.

Après avoir parcouru toute la rue de la Monnaie, sans avoir causé aucun accident, il a été arrêté au coin de la Place Saint-Martin, par MM. Maurice Baus, 13, rue de la Préfecture à Lille et Cyrille Ragnon, rue Beaumarchais, à Roubaix.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines les flanelles et le ménage

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE

DESAFFECTATION D'UNE CHAPELLE

Une chapelle dépendant des bâtiments de la marine à Dunkerque a été désaffectée sur l'ordre du ministre.

On nous écrit que cette chapelle, qui date de Louis XIV, se trouve dans la demeure particulière du chef de service de la marine et qu'elle était absolument ignorée du public.

Quelques chefs de service y ont fait officier une fois par an, mais les habitants de Dunkerque ont été fort étonnés d'apprendre en même temps son existence et sa désaffectation.

D'ailleurs cette chapelle était désaffectée de fait. Un ordre ministériel a prescrit ces jours derniers l'envoi du matériel qui la garnissait, à l'hôpital maritime de Cherbourg ; la toile d'un tableau qui s'y trouvait a été soigneusement déclouée, le cadre a été démonté et ce matériel va être expédié à Cherbourg pour y décorer une des salles de l'hôpital.

La chapelle n'a reçu aucune affectation. Il appartient à l'administrateur en chef de l'inscription maritime de l'utiliser suivant les besoins de son service.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

Le drame au revolver de Douai

On se rappelle cette affaire de coups de revolver d'ailleurs inoffensifs, qui se produisit, il y a quelques semaines, rue de la Mairie, à Douai. Amélie Hacquart, veuve Krams, a interjeté appel du jugement du tribunal correctionnel qui la condamnait à six mois de prison.

L'affaire est donc revenue mardi, devant la Cour Me Prophette défendait la prévenue. Me Schuler, avocat général, a demandé instamment à la Cour de confirmer le premier jugement. Après quelques minutes de délibération, la Cour a rendu son arrêt, confirmant le jugement correctionnel et condamnant l'appelante aux frais.

A l'expiration de sa peine, Amélie Hacquart sera, paraît-il, remise aux autorités belges : le parquet de Charleroi instruisant contre elle une affaire d'escroquerie.

TOUTE PERSONNE SOUCIEUSE
DE SA SANTÉ
ne devrait jamais consommer **d'autre apéritif**
QUE L'EXCELLENT VIN
de Banyuls-Trilles
soigneusement préparé avec du **vieux vin de BANYULS** et le **meilleur QUINQUINA**
Ce puissant et délicieux tonique est, d'ailleurs, recommandé par le **corps médical,** même aux femmes et aux enfants.
Pris avec de l'eau, le **BANYULS-TRILLES** désaltère immédiatement et agréablement.
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires
Exiger l'étiquette à cause des nombreuses contrefaçons.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

LES COQS
A HERGNIES

Un concours de coqs est organisé pour le 10 janvier par M. Dupont, ancien estaminet Marquant, à Hergnies.

150 francs de prix. Les deux premiers, chacun 50 francs et les deux autres, chacun 25 francs.

Le concours aura lieu entre huit parties. Mise, 15 francs.

LA LUTTE
A LILLE

Des luttes qui viennent d'avoir lieu à l'Hippodrome, il y a lieu de mentionner tout spécialement celles de la soirée du samedi 2 courant qui firent le plus grand plaisir à tous ceux qui eurent la chance d'y assister.

Les luttes furent très mouvementées surtout celle de Lemaire et Soën qui dura 29'27" et qui faillit rester sans résultat. Dans la deuxième lutte, Paquit eut raison de son adversaire Plomb, un amateur de la valeur duquel vous entendrez bientôt parler, par un pont écrasé que la supériorité du poids de Paquit, (15 kilos en plus) rendit irrésistible.

Nous allons bientôt retrouver ces courageux athlètes au *Championnat* de la Fédération des Sociétés Athlétiques de France (F. S. A. F.) au Cercle athlétique de Lille, 26, rue Nicolas-Leblanc, les 23, 24 et 25 janvier courant, et en finale le 31 janvier, en même temps que les Coudenys, Dhavelosse, Bernoville, Coorevits, Delneste, Desprez, et tant d'autres fanatiques du beau sport de la lutte.

JEUX DIVERS
A LIEVIN

Jeu de fléchettes. — Vendredi 8 courant, à cinq heures du soir, le citoyen Oscar Bizet, cabaretier, rue Thiers, au numéro 3 de Liévin, fera jouer une belle chèvre au jeu de fléchettes, par peloton. Un règlement indiquera les conditions.

Le " Journal Officiel "

OFFICIER D'ACADEMIE

Est nommé officier d'académie : Ridoux (Paul), architecte, membre de la commission des bâtiments scolaires et des bâtiments civils du Pas-de-Calais à Arras.

AFFAIRES JUDICIAIRES EN 1901

Le *Journal Officiel* publie maintenant seulement le compte rendu de l'administration de la justice civile et commerciale en 1901. De ce rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants :

La Cour de cassation a rendu 816 arrêts définitifs, dont 597 de rejet et 219 de cassation.

Les cours d'appel ont eu à juger 24.810 affaires, soit 1.497 de plus qu'en 1900.

Les tribunaux civils ont eu 189.766 affaires inscrites à leur rôle dont 151.004 ont été terminées : 76.323 par des jugements contradictoires. 39.230 par défaut, 35.451 par radiation après transaction ou désistement.

Voici des détails plus précis en ce qui concerne les divorces et séparations de corps :

Le nombre des demandes en divorce, non précédé de séparation de corps, dont les tribunaux ont été saisis pendant l'année 1901 s'est élevé à 10.115, présentant une augmentation de 1.226 sur celui de l'année précédente (8.889) et de 1.186 sur la moyenne annuelle des cinq dernières années (8.929) ; d'un autre côté, les demandes ayant pour objet la conversion en divorces de séparations de corps prononcées antérieurement ont atteint le chiffre de 424, le même, à quatre unités près, que celui de 1900.

Le nombre total des demandes en divorce, précédé ou non de séparation de corps, n'a cessé de suivre, depuis la promulgation de la loi du 27 juillet 1884, une progression constante ; cette marche ascendante s'est continuée pendant ces deux dernières années : de 9.309 qu'il était en 1900, le nombre total de ces instances s'est élevé à 10.539 en 19011.

Le nombre des demandes en séparation de corps après avoir régulièrement diminué jusqu'en 1894, a subi, depuis cette époque, une augmentation sensible qu'il faut sans doute attribuer à la loi du 8 février 1893, qui a concédé certains droits civils et de famille à la femme séparée de corps. La moyenne annuelle de 2.235, constatée pour la période 1891-1895 s'est élevée à 2.944 en 1900, et le chiffre réel de 1901 est 3.018.

Les tribunaux ont statué en 1901, sur 9.715 demandes en divorce : 8.841 d'entre elles 91 %) ont été accueillies, et 874 (9 %) rejetées Quant aux séparations de corps, 2260 demandes (86 %) ont été accueillies et 366 (15 %) rejetées En outre, 824 instances en divorce et 398 en séparation de corps se sont terminées pendant l'année, par suite de désistement, réconciliation, etc

Sur les 10.539 demandes formées, en matière de divorce, pendant l'année 1901, 4.564 (43 %) émanaient du mari et 5.975 (57 %) de la femme : en ce qui concerne les séparations de corps, 240 demandes seulement (18 %) ont été formées par le mari, et 2.478 (82 %) par la femme.

DANS L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Sont nommés instituteurs : à Roubaix, M. Constant Tétin ; à Wasquehal, M. Delcroix ; à Cysoing, M. Charles Blavier ; à Camphin-en-Pévèle, M. Nestor Fiévet ; à Sancourt, M. Lebeau ; à Escarmain, M. Fontaine ; à Vieux-Mesnil, M. Masson, adjoint à Quiévy ; à Wallers, cité d'Arenberg (création), M. Houzé, adjoint à Anzin.

Institutrices : à Lille, rue Fénelon, Mlle Plancq ; au Petit-Ronchin, Mlle Pillot ; à Pont-de-Nieppe, Mme de Saint-Jean ; à Férin, Mlle Dudoignon ; à Awoingt, Mme Frébaut ; à Godewaersvelde, Mlle Charley ; à Wallers, cité d'Arenberg (création), Mme Dufour.

Directrices d'école maternelle : à Roubaix, rue de Condé, Mme Domont ; à Saint-André, Mlle Dimiez ; à Houplines, Mlle Leclercq.

AFFAIRES MILITAIRES

SOUS-OFFICIERS RENGAGES

En vue de remédier au retard que subiront dans leur avancement les sous-officiers des régiments dans lesquels le 4e bataillon a été supprimé, le ministre de la guerre a demandé aux chefs de corps par dépêche du 7 décembre 1903 :

1. La liste des adjudants et sergents-majors qui se trouvent placés à la suite de leur corps par suite de la suppression des 4mes bataillons ;

2. Le chiffre total des vacances de sous-officiers rengagés et des vacances de sous-officiers comptables par corps qui sont disponibles à la date du 1er janvier 1904. (Ces vacances ne pourront pas être comblées dans ces corps sans une autorisation du ministre) ;

3. L'état nominatif des sous-officiers rengagés, et des sous-officiers comptables non-rengagés, des régiments ayant des adjudants et des sergents-majors à la suite qui auront produit une demande de changement de corps pour convenances personnelles.

Il est dit en outre que ces demandes de changement de corps recevront satisfaction jusqu'à écoulement total des adjudants et sergents-majors actuellement à la suite.

DRAGÉES DE SANTÉ DUBUS
Eviter les Contrefaçons

Ce qu'il faut savoir

JUMENTS POULINIERES DE L'ARMEE

L'instruction ministérielle du 27 octobre 1902 (annexe IV sur le service de la Remonte générale indique les conditions de « mise en dépôt » et de vente de juments de l'armée destinées à la reproduction.

1° Chaque année, vers mars et avril, le service des remontes achète des juments de selle de trois ans qui peuvent être laissées en dépôt soit chez le vendeur, soit chez un autre éleveur, à charge de les faire saillir à trois et à quatre ans par un étalon de selle des haras et de ne les employer qu'à des travaux légers.

Ces concessions ne sont faites qu'à des personnes s'occupant d'une façon sérieuse de l'élevage du cheval de guerre.

Les juments sont reprises par l'Administration de la guerre à partir du mois d'octobre de l'année précédant celle où elles atteindront six ans et à tout autre moment si l'armée a besoin de ces animaux.

Le dépositaire d'une poulinière peut, de son côté, effectuer volontairement la restitution de l'animal après le sevrage du premier poulain ou après le 1er octobre de l'année où la jument a pris quatre ans.

Les juments rendues en très bon état d'entretien peuvent donner lieu, à titre de récompense, à l'allocation, aux détenteurs d'une prime en argent. Cette prime ne peut dépasser 250 francs pour la première année et 450 francs pour la seconde. Elle est réduite à 150 francs si la jument est restée vide.

Les poulains sont la propriété du détenteur.

Par contre, lorsque par suite de manque de soins, de négligence, d'emploi abusif au travail ou de tout autre cause entraînant la responsabilité du détenteur une jument devra être réformée comme inapte au service de la troupe, ou si la valeur primitive de cette jument est diminuée, la perte ou la dépréciation est mise à la charge du détenteur.

Tous les frais d'entretien, de ferrure, de soins et de médicaments sont supportés par le détenteur.

Les commandants des dépôts de remonte sont autorisés à confier à des éleveurs, dans les conditions ci-dessus et jusqu'après sevrage, les juments reconnues pleines après leur achat. Le poulain appartient au détenteur.

Les juments de selle proposées pour la réforme et âgées de moins de quatorze ans, qui seraient susceptibles de faire des poulinières sont « vendues » à des éleveurs avec l'obligation de les faire saillir par des étalons de selle de l'Etat.

Ces juments sont vendues aux enchères et adjugées exclusivement à des éleveurs agréés par l'administration de la guerre.

Les éleveurs désireux de se faire agréer doivent déclarer par écrit, au commandant du dépôt de remonte de leur région, qu'ils veulent prendre en dépôt ou acheter des juments.

LES LABOURS D'HIVER

C'est pendant la saison hivernale que s'effectuent habituellement les labours. En général, ils sont trop superficiels et c'est précisément sur cette pratique défectueuse et aussi sur les avantages des labours profonds que nous tenons à appeler l'attention du cultivateur. Il doit, par exemple se souvenir que l'échec de certaines récoltes a été dû souvent à l'abondance des eaux et que le seul remède préventif en pareil cas consiste à labourer profondément, surtout s'il s'agit de sols compacts.

C'est qu'en effet une terre remuée par les labours foisonne, augmente de volume, acquiert la propriété de s'imbiber d'eau de pluie et de la retenir. Cette eau séjourne d'autant moins à la surface que la terre est plus profondément remuée ; elle ne peut, de la sorte, nuire à la végétation, même dans les cas de chutes d'eau anormales.

L'eau ainsi infiltrée dans les couches in-